

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville.

Gland, le 5 juin 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre et rapporteur
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Evan Lock	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Samuel Freuler	GDG
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 12 et 21 mai et le 5 juin 2025.

Excusé-e-s

Le 12 mai : Alain Bringolf, Evan Lock et Nicolas Pellet

Le 21 mai :

Le 05 juin : Jérôme Fracheboud

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances, de l'économie et des sports, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 21 mai 2025.

Remarques liminaires :

Quelques petites coquilles ont été relevées dans le texte du préavis rédigé le 28 avril 2025 :

- A la page 7 dans la partie 3.3 « Amortissement », il y a eu une inversion entre le deuxième paragraphe traitant de l'approvisionnement en eau et le paragraphe suivant, au début de la page 8, relatif au traitement des eaux usées.

Merci de prendre note des corrections suivantes :

La charge annuelle d'amortissement relative à l'approvisionnement en eau (au lieu de : « au traitement des eaux usées ») de CHF 17'280.- sera débitée du compte 71001.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 71001 « Approvisionnement en eau ».

La charge annuelle d'amortissement relative au traitement des eaux usées (au lieu de : « aux autres postes de dépenses ») de CHF 32'240.- sera débitée du compte 72000.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 72000 « Traitements des eaux usées ».

- A la page 9 dans les conclusions, dernière partie, il s'agit du secteur 71001 « Approvisionnement en eau ».

Merci de bien vouloir prendre note de la correction suivante :

- de l'amortissement du montant net de CHF 1'887'062.-, correspondant aux investissements des secteurs 71001 (au lieu de 71000) « Approvisionnement en eau » et 72000 « Traitement des eaux usées » sur une période de 60 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation

Cette dernière correction a été également apportée dans les présentes conclusions.

Préambule :

Depuis 2021 et l'abandon du projet de Station d'épuration (STEP) régionale unique, le Conseil intercommunal de l'Association intercommunale des eaux usées de la Côte (APEC) a pris de nombreuses décisions relatives au projet de nouvelle STEP redimensionnée (sans le bassin versant de l'Asse) : recherche d'un site d'implantation, adéquation aux nouveaux besoins de la population et aux nouvelles exigences environnementales, nombreuses études et appels d'offre pour aboutir à un projet cohérent et réaliste. Ce projet est déjà bien avancé, la phase de conceptualisation est terminée et les travaux sont sur le point de commencer. Il offre l'occasion de profiter des réaménagements indispensables que nécessite cette construction pour remettre à jour certaines portions de conduites, améliorer et rationaliser les différents réseaux d'eau ainsi que de réaménager le Chemin du Stand qui sera la principale voie d'accès à la nouvelle structure.

Ce préavis se situe dans la continuité de ce qui doit être entrepris pour redimensionner le réseau de collecte des eaux pluviales après les importants travaux en sous-sol du Vieux-Bourg. Les objectifs du présent préavis sont clairement énoncés à la page 4 du préavis. De plus, les travaux indispensables qui doivent être réalisés par l'APEC, notamment le passage sous-voie des conduites pour relier l'ancienne structure de la Dullive à la nouvelle STEP du Lavasson, permettent de réaliser d'importantes synergies. Les différentes parcelles traversées par les conduites pourraient ainsi connaître moins de perturbation en réalisant ces travaux de manière conjointe.

Les aspects financiers ainsi que le calendrier proposé dans le préavis sont détaillés à partir de la page 6. Dans l'annexe 1, il est possible de se rendre compte du caractère indispensable des travaux proposés en prenant la mesure de la vétusté de certaines portions de canalisation, par exemple plus de 100 ans pour la portion autour de la Lignière. Ce préavis prend en compte des besoins différents : accessibilité, mobilité douce, côté pratique pour les agriculteurs, entretien du réseau de canalisations, amélioration des infrastructures et de l'approvisionnement pour les usagers du Centre sportif d'En Bord. De plus, la traversée des voies CFF permettra de créer un maillage entre le Nord et le Sud de la Ville au niveau du réseau d'eau potable.

Informations :

La COFIN s'est interrogée sur la clé de répartition en remarquant que 20% de 13 millions (page 6, partie 3.1 Coûts) ne représentent pas tout à fait le montant demandé dans le cadre du préavis et elle a demandé des précisions. La réponse de la Municipalité a été la suivante :

*« La **clé de répartition** s'applique principalement aux travaux de génie civil et au réseau d'eau sous pression. L'importance et la diversité des interventions ont nécessité la division du projet en trois lots distincts :*

- *Lot 1 : Chemin du Stand*
- *Lot 2 : Centre sportif et En Plannaz*
- *Lot 3 : La Lignière*

Chaque lot possède sa propre clé de répartition, calculée selon les principes détaillés dans les coupes types figurant en annexe II du préavis. Cette méthode permet d'adapter la répartition des coûts à la réalité technique de chaque secteur.

Les offres reçues font état d'un montant total de **CHF 13 millions** pour les travaux de génie civil, et de **CHF 1.1 million** pour les travaux d'appareillage. La part à la charge de la Ville de Gland s'élève à environ **20 %** de ces montants, ce qui correspond notamment à la quote-part communale dans les frais généraux, tels que les installations de chantier.

La Commission des finances (COFIN) a relevé un écart de **CHF 480'000.-** entre le calcul théorique (20 % de 13 millions = 2.6 millions) et le montant effectivement demandé (3 millions). Cet écart s'explique par l'existence de dépenses **exclusivement à la charge de la Commune**, qui ne sont pas soumises à la clé de répartition. Il s'agit notamment :

- Des honoraires et de la direction des travaux
- De l'abornement (délimitation juridique des terrains)
- Du mobilier urbain (bancs, poubelles, tables)
- Des frais de communication (information aux riverains, etc.)
- Des postes divers et imprévus

Ces dépenses sont estimées en fonction du montant total des travaux, conformément aux pratiques usuelles pour ce type de projet. »

La COFIN s'est également demandé si les travaux de génie civil avaient été estimés uniquement sur la base du chiffrage de l'APEC ou s'il s'agissait d'offres adjudgées. La réponse apportée a été la suivante :

« Le montant total résulte d'offres adjudgées à l'issue d'une mise en concurrence, conformément à la Loi sur les marchés publics (LMP-VD). Le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) a entrepris des avant-métrés afin de vérifier l'équité des chiffres de l'APEC. Ceux-ci sont conformes. »

	Partenaires (APEC, SEIC, ThermorésÔ)	Gland	Total
Honoraires et direction des travaux	882'070 CHF	180'000 CHF	1'062'070 CHF
Travaux géométriques, abornement, mise à jour	239'015 CHF	65'000 CHF	304'015 CHF
Sous total honoraires	1'121'085 CHF	245'000 CHF	1'366'085 CHF
Travaux de génie civil	10'659'360 CHF	2'337'300 CHF	12'996'660 CHF
Travaux d'appareillage eau sous-pressure	828'860 CHF	292'700 CHF	1'121'560 CHF
Sous total travaux	11'488'220 CHF	2'630'000 CHF	14'118'220 CHF
Compensations et indemnités	1'193'440 CHF	- CHF	1'193'440 CHF
Autres (mobilier et communication)	- CHF	60'000 CHF	60'000 CHF
Divers et imprévus (env. 5 %)	690'000 CHF	145'000 CHF	835'000 CHF
Montant total HT	14'492'745 CHF	3'080'000 CHF	17'572'745 CHF
T.V.A. 8.1% arrondie à	1'173'900 CHF	249'480 CHF	1'423'380 CHF
Montant total TTC	15'666'645 CHF	3'329'480 CHF	18'996'125 CHF

Les cases orange sont les montants faisant office d'offres adjudgées

Finalement, la COFIN a posé une question au sujet du mobilier urbain et a demandé où étaient prévus les nouveaux aménagements. Voici la réponse à cette question :

« Ce budget est destiné à agrémenter les secteurs d'aménagements publics, tels que le Chemin du Stand ou la parcelle N° 4080, par l'installation de poubelles publiques et de mobilier urbain, notamment des bancs et des tables de pique-nique. Ces équipements visent à améliorer le confort et la convivialité des espaces extérieurs, tout en favorisant leur bon usage par l'ensemble des usagers. »

Appréciation :

La COFIN soutient ce préavis qui fait du sens au niveau des synergies qui sont envisagées avec les travaux concernant les canalisations pour la nouvelle STEP, en effet la nécessité de rénover certaines portions de conduites ainsi que de mettre à jour le réseau de distribution d'eau, apparaît comme une évidence et profiter de réaliser ces travaux en même temps que ceux de l'APEC, afin de réduire les nuisances pour les riverains et les usagers est une excellente idée. La possibilité d'économiser sur certains coûts de chantier est une opportunité que la COFIN ne peut que souligner et approuver.

Les aspects financiers ont été examinés avec soin et dans le cas où le projet de l'APEC ne serait pas réalisé, le maintien de la requalification du Chemin du Stand, indispensable en regard des travaux réalisés dans le périmètre du Vieux-Bourg, pour redimensionner le réseau de collecte des eaux pluviales est une option qui est apparue comme tout à fait raisonnable pour la COFIN, même si dans ce cas aucune synergie ne pourrait être envisagée.

Ce préavis prend en compte de nombreux aspects, orientés vers l'avenir, comme la mobilité autour du Centre sportif d'En Bord et l'optimisation du réseau de distribution d'eau potable dans le quartier de la Lignière. De plus, la circulation pendant la durée des travaux a été pensée de manière cohérente, puisqu'il y aura aussi en même temps les travaux pour la future buvette du stand de tir. La Cofin soutient ce préavis qui répond aux attentes de la population sur l'ensemble des points évoqués.

Conclusions :

Au vu des informations ci-dessus, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 80 et de prendre les décisions suivantes :

Décide

- I. - d'accepter le préavis n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville
- II. - d'accorder le crédit de CHF 3'329'480.- et autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'176'000.- ;
- IV. - d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent le projet de requalification du Chemin du Stand, soumis à l'enquête publique du 21 février au 21 mars 2025 ;
- V. - d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement dans ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton

Prend acte

- I. - de l'amortissement du montant net de CHF 1'887'062.-, correspondant aux investissements des secteurs 71001 « Approvisionnement en eau » et 72000 « Traitement des eaux usées » sur une période de 60 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation ;
- II. - de l'amortissement du montant net de CHF 1'289'556.- correspondant aux secteurs 61501 « Routes communales - Voirie » sur une période de 40 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.

Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet ; 1 ^{er} membre et rapporteur	Iulica Gorgoni
Evan Lock	Rasul Mawjee
Jérôme Frachebourg	Samuel Freuler
Alain Bringolf	Isabelle Wegmann
Angelita Galvez	